

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> LégislatureDEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1983-1984  
(23<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

3<sup>e</sup> Séance du Jeudi 2 Février 1984.

## SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Incidents survenus à la fin de la troisième séance du 1<sup>er</sup> février 1984 (p. 475).

MM. le président, de Benouville, Hamel, Toubon, François d'Aubert, Alain Madelin, Ducloné, Joxe.

Suspension et reprise de la séance (p. 478).

MM. Toubon, le président, Robert-André Vivien, de Benouville, Jospin.

MM. le président, Toubon.

L'Assemblée prononce la censure simple contre M. Toubon.

MM. le président, Alain Madelin.

L'Assemblée prononce la censure simple contre M. Alain Madelin.

MM. le président, François d'Aubert.

L'Assemblée prononce la censure simple contre M. François d'Aubert.

MM. Joxe, Emmanuel Aubert, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 481).

## 2. — Formation professionnelle continue. — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 481).

## 3. — Entreprises de presse. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 481).

Rappel au règlement (p. 482).

MM. Gaudin, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 482).

M. le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

## 4. — Dépôt de propositions de loi (p. 482).

## 5. — Dépôt de rapports (p. 482).

## 6. — Dépôt de projets de loi modifiés par le Sénat (p. 483).

## 7. — Ordre du jour (p. 483).

## PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

INCIDENTS SURVENUS A LA FIN DE LA TROISIEME SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 1984

M. le président. Le bureau de l'Assemblée nationale s'est réuni ce soir à dix-neuf heures pour évoquer les incidents survenus à la fin de la troisième séance du 1<sup>er</sup> février 1984.

Je rappelle à l'Assemblée que trois de nos collègues, MM. Toubon, Alain Madelin et François d'Aubert, se sont laissés aller, au cours de cette séance, à des insinuations injurieuses à l'encontre de M. le Président de la République.

M. Robert-André Vivien. Et Garcin ?

M. le président. Ni la longueur des débats ni la fatigue et l'énerverment qui en résultent ne justifient une telle attitude de la part de parlementaires.

Mme Gisèle Halimi. Très bien !

M. le président. Il est d'une extrême gravité, il est inadmissible, de mettre en cause, sous forme d'insinuations calomnieuses, le passé de résistant de M. François Mitterrand. (Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Le Président de la République incarne l'unité du pays. Nous devons respecter et l'homme et la fonction à travers la diversité de nos opinions et de nos choix politiques.

Le bureau de l'Assemblée nationale, réuni ce soir, s'est donc préoccupé de la situation qui a été ainsi créée. Les représentants de l'opposition étaient absents. M. Séguin, vice-président, nous a fait tenir un rapport dont j'ai donné communication au bureau — c'est lui qui présidait la séance du 1<sup>er</sup> février au soir.

Notre bureau a apprécié avec sérénité les propos tenus. Je lui ai personnellement fait part de mes sentiments et de mes intentions. Aussi, je demande ce soir à M. Toubon, à M. d'Aubert, à M. Madelin de bien vouloir retirer les paroles qu'ils ont prononcées lors de la dernière séance du mercredi 1<sup>er</sup> février et de s'en excuser sans détour devant la représentation nationale.

M. Robert-André Vivien. Et Garcin ?

**M. le président.** Sinon, je serai au regret de demander à l'Assemblée de bien vouloir les sanctionner.

**M. Robert-André Vivien et M. François d'Aubert.** C'est scandaleux !

**M. le président.** Je ne souhaite pas en venir là. Je les préviens avec calme et leur demande de prendre leurs responsabilités.

**M. Robert-André Vivien.** Et Garcin ?

**M. le président.** La parole est à M. de Benouville.

**M. Pierre de Benouville.** Monsieur le président, mes chers collègues, dans une telle situation, nous ne devons pas croire que nous montons aux barricades. Nous devons nous parler en termes convenables.

Je suis sûrement, dans cette assemblée, celui qui connaît depuis le plus longtemps François Mitterrand, puisque nous étions ensemble dans un collège religieux, ainsi que ses frères et le mien, qui, monsieur Garcin, bien qu'il fût de droite, est mort en déportation.

Je voudrais dire l'indignation que je ressens quand, par erreur, par exaspération, nous en venons à des accusations qui n'honorent pas l'Assemblée et qui troublent l'unité nationale. Je rappellerai ainsi que, lors de son discours d'investiture, M. le Premier ministre, pour qui je n'éprouve que de bons sentiments sur le plan humain...

**M. Robert-André Vivien.** Hélas !

**M. Pierre de Benouville.** ... à d'un geste, regardant à droite, là où nous siégeons, après avoir été élus par la nation, fait semblant de croire que nous étions Vichy. Je n'ai pas voulu lui répondre en séance. J'ai quitté l'hémicycle avec Mme de Hautecloque, puis je lui ai écrit pour lui rappeler que Déat et Paul Faure n'avaient pas été recrutés à droite mais que le lieutenant de vaisseau Honoré d'Estienne d'Orves, premier fusillé français envoyé en mission par Londres, venait précisément de cette droite.

N'oublions pas — et je le dis devant mes camarades socialistes, parmi lesquels je compte beaucoup d'amis, comme je compte d'anciens camarades de résistance sur les bancs communistes — que les sacrifices pour la liberté ont été consentis par tous.

Pour en revenir à M. François Mitterrand, qu'on me permette de dire un mot qui n'est pas sans valeur. En 1943, après qu'il se fut évadé, il a pris contact avec nous et un jour à la gare de Lyon-Perrache, Pascal Copeau — c'était le second dans l'ordre hiérarchique du mouvement Libération — m'a conduit à un homme avec chapeau et moustache en me priant de l'emmener à Cluny, lieu de résidence clandestine de Henri Frenay, chef national, qui a créé tout ce qui dans la Résistance était armé et paramilitaire, ainsi que de Bertie Albrecht, pure martyre de notre cause. Ce n'est que dans le wagon du train que j'ai reconnu mon camarade d'enfance. Si ce jour-là, à Cluny, chez M. et Mme Gouze, parents de Danièle Gouze, aujourd'hui femme du Président de la République, François Mitterrand avait été arrêté avec nous, comme a été arrêtée Bertie Albrecht, quelque temps plus tard, il serait certainement mort de la même mort que Bertie Albrecht.

Puisque nous avons en commun ces souvenirs et que, je le dis en toute liberté devant mes jeunes camarades de l'opposition — M. Alain Madelin avait un an à l'époque de Bir Hakeim — j'ai été témoin de ces événements que j'ai vécus avec François Mitterrand, je viens leur demander, à ces camarades de l'opposition — car je suis un député de l'opposition, j'ai battu un socialiste, en deux fois bien sûr, mais enfin je l'ai battu — de retirer leurs propos comme je demande à M. Garcin de retirer les siens qui n'étaient acceptables, et il le sait très bien. Il a prétendu que nous aurions eu peu d'amis dans les camps de déportation ! Nous y avions énormément d'amis, et j'ai des camarades communistes qui le savent si bien qu'ils sont demeurés mes amis dans la vie quotidienne.

Mes jeunes camarades de l'opposition, pleins de talent et de chaleur, on a mal interprété leurs propos. Je crois qu'ils parlaient d'autre chose.

S'il s'agit de la Résistance, l'homme que je suis est venu ce soir apporter son témoignage, qu'aucun d'entre mes camarades ne récusera : François Mitterrand fut l'un des nôtres.

**Mme Gisèle Halimi.** Très bien !

**M. Pierre de Benouville.** S'il ne l'avait pas été, ni le colonel Passy ni Henri Frenay n'auraient accepté de recevoir de ses mains la plaque si méritée de Grand officier de la Légion d'honneur. Henri Frenay, c'est le Leclerc de l'intérieur ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République, de l'union pour la démocratie française, et sur plusieurs bancs socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le président, je comprends l'émotion qui s'empare de l'Assemblée. Ceux auxquels l'âge a permis de connaître les événements dont il est question ont vécu des heures de souffrance et fait montre d'un amour profond de la patrie, allant jusqu'à l'acceptation de la mort risquée.

Avant certaines interpellations qu'on reproche à trois de mes jeunes collègues qui n'ont pas vécu ces temps dramatiques, les sentiments de ceux-ci avaient été avivés par un certain nombre d'injures, de calomnies, ...

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Emmanuel Hamel.** ... qui ne sont pas supportables dans une Assemblée comme la nôtre.

Lorsqu'on relit dans le détail le compte rendu analytique, on s'aperçoit que notre collègue M. Forni, président de la commission des lois — mais sans doute était-il aussi fatigué, car il est le plus souvent d'une grande correction — s'est laissé aller à dire, nous désignant : « Mieux vaut le parti des ralliés que celui des collaborateurs. »

N'était-ce pas aviver dans cet hémicycle des souvenirs détestables, et n'est-il pas inadmissible que le président d'une commission du Parlement de la République, désignant de jeunes collègues qui n'étaient pas nés à cette époque, puisse laisser supposer que ceux qui siègent sur ces bancs-ci auraient été des collaborateurs ?

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Emmanuel Hamel.** C'est quand M. Garcin lui-même, sans doute emporté par la fatigue de la soirée, oubliant certaines circonstances historiques qui restent dans les cœurs et les mémoires et qui sont une pierre noire dans l'histoire de la France, osait dire : « Ne proférez pas d'insultes vis-à-vis des travailleurs français » — comme si nous n'étions pas nous-mêmes solidaires des travailleurs français — « qui se sont battus seuls face à la cinquième colonne formée par la grande bourgeoisie et luttant contre la France », qu'il fut interrompu. Mais n'était-ce pas une faute grave ?

M. le secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication — et je comprends qu'en tant que membre du Gouvernement il l'ait fait — a relevé deux interpellations qu'il a considérées comme injurieuses à l'égard de M. le Président de la République. Je pense, si l'on relit dans le détail le compte rendu analytique, qu'il s'est trompé dans son interprétation.

Le projet de loi sur la presse nous oblige à nous remémorer les circonstances dans lesquelles a été votée l'ordonnance de 1944 et quel est son contenu. Or, à l'époque, M. François Mitterrand, après son passé de résistant, pendant la guerre, était déjà un homme politique. Nous nous souvenons tous que dans ses premières affiches, comme candidat dans la Nièvre, il se présentait comme éditeur et qu'il a participé, au lendemain de la guerre, à la presse.

Qu'ont dit hier nos jeunes collègues ? Alors que l'on évoquait l'après-guerre, M. d'Aubert : « Et M. Mitterrand ? », M. Madelin : « Et M. Mitterrand ? », M. d'Aubert : « Mitterrand a un passé », Jacques Toubon : « Eh oui. »

Je crois donc qu'il y a eu erreur grave d'interprétation sur ces interpellations.

**Mme Gisèle Halimi.** Qu'ils le disent eux-mêmes, et l'incident sera clos !

**M. Emmanuel Hamel.** Lorsqu'on relit dans le détail le texte, on s'aperçoit que, dans la fatigue de la nuit, le sentiment patriotique de nos collègues a été heurté par les affirmations qui avaient été proférées avant leurs interpellations, les uns nous désignant comme des collaborateurs, les autres ayant prétendu que nous n'étions pas de ceux qui avions résisté ou que nous n'avions pas dans nos familles des frères, des pères fusillés ou morts. Comment aurait réagi notre collègue Deprez, qui a été un des premiers arrêtés et qui a passé quarante-quatre mois dans un camp de déportation, s'il avait été présent la nuit dernière ?

Il ne faudrait pas, monsieur le président, que deux interpellations : « Et François Mitterrand ? Et François Mitterrand ? » — et ce fut tout — donnent l'occasion d'une opération politique qui déconsidérerait le Parlement. Car il n'était pas dans l'intention de nos collègues de mettre en cause le passé de résistant du Président de la République. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

J'ajoute qu'il serait d'une tragique conséquence pour la démocratie que vous interétiez des incidents de séance mineurs, en les sortant de leur contexte, pour — et vous en porteriez l'opprobre devant l'opinion française tout entière — donner l'occasion à la majorité de censurer l'opposition qui accomplit son devoir et qui, dans ce combat pour la liberté de la presse, est au plus haut point fidèle à cet objectif parmi les plus fondamentaux d'une République : qu'est la liberté.

J'en viens à me demander, mes chers collègues du groupe socialiste, si, par l'interprétation que vous faites de ces deux interpellations, vous n'êtes pas en train de rendre au Président de la République le plus mauvais des services et je ne suis pas loin de penser qu'il vous juge (*murmures sur les bancs des socialistes*), car vous interprétez deux incidents de séance pour tenter de vous en servir comme d'un moyen de pression contre une

opposition dont le devoir est, par tous les moyens, de défendre la liberté. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Michel Berson.** Cela suffit !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie. Sachons garder au cours de cette séance toute la dignité souhaitable. La parole est à M. Toubon.

**M. Jacques Toubon.** Monsieur le président, la dignité de chacun d'entre nous en tant que personne est, je le suppose, considérée comme égale. Je suis pour ma part tout à fait disposé à répondre à l'invitation que vous m'avez faite il y a un instant si, dans le même temps, trois de nos collègues de la majorité veulent bien retirer la lettre et l'esprit des propos qu'ils ont tenus hier soir à notre endroit. Je parle de M. Ducloné, de M. Forni et de M. Garcin, dont les propos, qui ont été rappelés il y a un instant, sont des plus inadmissibles.

Si nos collègues considèrent que leurs propos ont dépassé leur pensée et s'ils sont prêts à les retirer, je serai naturellement, monsieur le président, très volontiers disposé à répondre à votre invitation en ce qui concerne ceux que j'ai tenus moi-même et, dans ces conditions, l'incident serait clos. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, j'ai écouté avec attention ce que vous nous avez demandé après la réunion du bureau de l'Assemblée. J'ai essayé d'écouter un président de l'Assemblée nationale. J'espère que mes collègues ont eu le même sentiment que moi. Nous avons effectivement en face de nous le président de l'Assemblée nationale, mais prononçant des phrases qui ressemblaient fort à celles d'un procureur.

Je veux bien en rester à une interprétation élémentaire de vos propos et me borner à apporter une réponse à ce que vous nous demandez. Je rappellerai simplement les reproches qui nous sont faits — et qui me sont, notamment, faits personnellement — après le débat qui s'est déroulé hier tard dans la nuit. Ce qui fait foi, ce n'est pas le compte rendu analytique, c'est le compte rendu intégral des débats. Or, nous n'avons pas eu officiellement accès à ce compte rendu.

Ma mémoire n'est pas trop mauvaise et je reconnais avoir dit hier soir, ainsi que l'a rappelé mon collègue, M. Emmanuel Hamel : « M. Mitterrand a un passé ». Je l'ai dit dans un contexte qui se rapportait à une phrase prononcée par M. Madelin, qui nous rappelait qu'au lendemain de la guerre M. François Mitterrand avait eu des activités d'éditeur, activités qui, après tout, n'ont rien de critiquable.

J'ai dit : « M. Mitterrand a un passé ». Si, monsieur le président, M. Joxe ou quelqu'un d'autre pense que ces phrases sont inconvenantes, je suis prêt à les retirer. Je retire : « M. Mitterrand a un passé ». Ceux qui liront ensuite ce texte en déduiront que M. Mitterrand n'a donc pas de passé. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

Je ne suis pas sûr que ce soit le propre des hommes politiques de ne pas avoir de passé...

**M. Michel Suchod.** Honteux !

**Un député socialiste.** Certains n'ont pas d'avenir !

**M. François d'Aubert.** ... mais je retire bien volontiers cette phrase, considérant que M. Mitterrand a commencé à exister le 10 mai 1981.

**Plusieurs députés socialistes et communistes.** C'est scandaleux ! Inadmissible !

**M. Jean-Claude Casseing.** Lamentable !

**M. le président.** La parole est à M. Alain Madelin.

**M. Alain Madelin.** C'est avec une certaine consternation, monsieur le président, que je constate le procès qui nous est fait à partir d'éléments mal interprétés et aussitôt montés en épingle dans je ne sais quel objectif.

Que les choses soient claires. Vous reprendrez mes propos, monsieur le président — ils figureront au *Journal officiel*. Lorsque, pour ma part, j'ai évoqué le nom de M. Mitterrand, j'ai précisé : « au lendemain de la guerre ».

**M. Emmanuel Aubert.** C'est vrai !

**M. Alain Madelin.** « Au lendemain de la guerre ». Les choses sont claires, cela a été dit dans la troisième de mes interventions, où j'ai évoqué le nom de M. Mitterrand.

Il est clair que, dans mon esprit, c'est donc M. Mitterrand éditeur, homme de presse, qui était évoqué au travers de cette intervention et que, bien évidemment, à aucun moment, dans mon esprit ou dans mes propos, je n'ai pensé évoquer l'attitude de François Mitterrand pendant la guerre.

Si telle devait être votre interprétation, en tout état de cause éclairé par cette précision, je retirerais volontiers mes propos, à la condition toutefois, évoquée par notre collègue

Jacques Toubon, qu'un certain nombre de propos provocateurs et diffamatoires à notre égard soient également retirés. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ducloné.

**M. Guy Ducloné.** Monsieur le président, je voudrais en commençant, si vous me le permettez, lire le début d'un éditorial de journal.

« Les ex-dirigeants et l'ex-parti communiste français qui essaient de créer de l'agitation dans certaines régions du pays, particulièrement sensibles, doivent être traités avec une rigueur implacable. Ce sont des traîtres et les plus abjects que l'on ait encore jamais vus. »

C'était l'éditorial du *Figaro* du 3 septembre 1941 paraissant sur les deux premières colonnes, signé de Wladimir d'Ormezon, et commençant par la lettre F avec la plume.

Dois-je rappeler que le 3 septembre 1941 se situait trois jours après que, sur les murs de Paris, eurent été apposées les affiches annonçant que d'Estienne d'Orves avait été fusillé, mais aussi que Nogarède de Paris, Sigonney de Drancy, Justice de Drancy, Raspinat des Pavillons-sous-Bois avaient également été fusillés comme communistes ?

Si j'ai rappelé cela, mes chers collègues, c'est que de tout ce que je viens d'entendre il apparaîtrait que le fauteur de troubles d'hier soir aurait été mon camarade Garcin.

**M. Robert-André Vivien.** C'est vrai !

**M. Guy Ducloné.** On a cité l'analytique ou les feuillets de la sténographie, que je n'ai pas eus.

Puis-je me permettre de vous rappeler les choses ? Mon ami Garcin défendait un amendement qui interdisait, ou plutôt qui mettait en cause les prises de capital dans la presse française. Et il indiquait : « Certes, les circonstances ne sont plus les mêmes qu'en 1944, mais j'appartiens à ceux qui ont combattu l'occupant. » Et c'est à ce moment-là que cela s'est enchaîné :

— « Il n'y a pas que les communistes ! »,

— « Et Marchais était chez Messerschmidt ! »,

— « Je ne vous permets pas de nous insulter », dit M. Garcin,

M. Toubon : « — Et avant 1941 ? »,

M. Garcin : « — Vous n'étiez pas né ! »,

M. Toubon : « — Qui a demandé la réparation de l'*Humanité* ? »,

M. Garcin : « — Nous, nous avons eu 75 000 fusillés ! »

On l'a provoqué, vous vous en rendez compte.

C'est vrai, je suis d'accord avec vous, monsieur de Benouville, que dans les camps de concentration où je me trouvais également, il y avait des non-communistes. J'ai plein d'amis qui sont sur vos bancs, ou sur d'autres et qui étaient avec moi dans les camps. Je n'ai pas fait quarante-quatre mois, monsieur Deprez, mais j'ai fait ma part et je n'étais pas le plus vicieux !

Quelle est la suite ?

« C'est la meilleure de l'année », dit M. Toubon. Et M. Garcin à ce moment-là : « Et M. Hersant, où était-il ? » Hersant, ça sonne !

C'est à ce moment-là — et c'est pourquoi les explications qui ont été données ne me conviennent pas — que M. Madelin et M. Toubon ont dit : — « Et M. Mitterrand ? ». Et M. d'Aubert : — « Et M. Marchais ? » Cela figure dans l'analytique.

**M. François d'Aubert.** Vous verrez la sténo !

**M. Guy Ducloné.** J'ai confiance également dans les fonctionnaires qui établissent l'analytique. En général, il le font bien.

Et — que M. d'Aubert me pardonne — après cette période où M. le président Forni disait : « Votre patron aurait tout intérêt à exposer quelle position il avait prise du temps où d'autres se baltaient. Restons-en à l'objet du débat », il a répété une deuxième fois : — « Et M. Mitterrand, où était-il ? »

Donner et retenir ne vaut. Je crois, messieurs, qu'il vous faut dire, comme l'a demandé le général de Benouville : « Nous avons eu tort », et à ce moment-là, nous vous croirons.

**M. Robert-André Vivien.** Et vous ?

**M. Guy Ducloné.** Mais si vous essayez de dire : « Ce n'est pas de ma faute, c'est de la faute de Garcin. » Non ! ce n'est pas de la faute de Garcin !

**M. Robert-André Vivien.** Si !

**M. Guy Ducloné.** Il ne faudrait pas, mes chers collègues, vouloir détourner l'affaire, et je crois en rester au fond du débat. Il y a eu des insinuations malveillantes à l'égard du Président de la République, et c'est de cela qu'il faut s'expliquer. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Joxe.

**M. Pierre Joxe.** Monsieur le président, nous ne sommes pas ici ce soir pour parler de propos échangés entre députés. Si nous avons dû, depuis des semaines, ne serait-ce que le mois dernier, mettre en cause les propos échangés entre députés, alors que de motifs de rappel à l'ordre et de censure par l'application simple du règlement !

Nous ne sommes pas ici pour parler d'interpellations entre députés. Nous y sommes parce que nous avons souhaité que le bureau de l'Assemblée se saisisse des conditions dans lesquelles ont été mis en cause l'honneur, le civisme et le passé de résistant du Président de la République.

Il ne s'agit pas de se référer à l'analytique, ni de dire des choses inexactes comme : « Il y a eu deux interpellations », d'après M. Hamel.

Chacun d'entre nous a le droit d'avoir communication des propos qu'il a tenus tels qu'ils sont rapportés au compte rendu sténographique. Aucun d'entre vous, messieurs, ne peut se prévaloir de n'en avoir pas eu connaissance. Quand n'en aurait-il pas eu connaissance ? Lorsqu'il les tenait ? Quel aveu ! Ou lorsqu'il a voulu les lire sur les feuillets de la sténographie ? Il n'avait qu'à les demander.

**M. Jacques Toubon.** Ce n'est pas vrai !

**M. Pierre Joxe.** ... avec, comme c'est l'usage, ce qui avait été dit avant et après, c'est-à-dire la réalité, qu'on voudrait aujourd'hui masquer par des sophismes, par des à-peu-près, par des condensés, par une référence illusoire à l'analytique, qui serait le manteau de Noé dont on voudrait couvrir la vérité des propos qui ont été tenus ici même il y a bientôt vingt-quatre heures.

Les arguments avancés sont, d'un certain point de vue, des aopismes, mais il sont aussi une certaine forme de reculade que, sur ce plan au moins, nous apprécions à sa juste valeur.

Grâce à votre présence, à votre démarche, monsieur le président, c'est vrai que le niveau s'élève. Hier, c'était MM. d'Aubert, Toubon et Madelin. Aujourd'hui, ce fut le général Aubert et M. de Benouville. C'est mieux ! C'est vrai que, lorsqu'il s'agit de parler de la guerre, de la Résistance, de la lutte contre le nazisme, il vaut mieux voir votre groupe, messieurs, représenté par M. Aubert et M. de Benouville ! Il n'y qu'un malheur — car c'est un vrai malheur — c'est qu'il faille tant de temps pour que les propos qui ont été tenus soient retirés !

Car ces propos ont été tenus et non pas, comme on a voulu le dire, innocemment, incidemment, hors de propos. M. Ducoloné a cité les termes exacts : ils sont indiscutables. Il suffira à ceux qui le veulent de se reporter au *Journal officiel*, comme il aurait suffi à ceux qui le voulaient de se reporter, comme ils en avaient la possibilité, à la sténographie de leur propos.

Il est indiscutable qu'a été mise en cause la réalité de ce qu'a été le rôle du Président de la République actuel, lorsqu'il était un homme de votre âge, messieurs...

**M. Emmanuel Hamel.** C'est votre interprétation, ce n'était pas leur intention !

**M. Pierre Joxe.** Monsieur Hamel ! Vous n'étiez pas là...

**M. Robert-André Vivien.** Vous n'étiez même pas là non plus, monsieur Joxe !

**M. Pierre Joxe.** ... et vous n'avez pas lu le compte rendu sténographique. Je vous excuse sur ce plan, mais ceux qui ont tenu ces propos...

**M. Emmanuel Hamel.** Je les ai lus !

**M. Pierre Joxe.** Non, non ! Vous vous référez à l'analytique !

Sur ce point, je voudrais dire — et il faut que ce soit dit à l'opinion publique — qu'à l'époque où les armées nazies occupaient le territoire et où il n'y avait pas de Parlement, ni pour discuter, ni pour être calomnié — en son absence, s'agissant de François Mitterrand — à cette époque-là, sans les Partisans, les Résistants, les Français libres, ceux qui n'ont pas accepté cela, eh bien ! il n'y aurait pas aujourd'hui en France un Parlement pour délibérer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.) Eh bien ! parmi eux, il y avait François Mitterrand. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Emmanuel Hamel.** Nous en sommes bien d'accord !

**M. Robert-André Vivien.** Merci, monsieur Joxe, au nom des Français libres !

**M. Pierre Joxe.** Et, à l'époque, il n'y avait pas de presse — sinon *Le Figaro*, peut-être ? — pour combattre précisément pour ces idéaux de démocratie et de justice. Et sans les Partisans et les Résistants, comme François Mitterrand, et les Français libres, eh bien ! la liberté n'aurait pas été restaurée en France.

Et qu'aujourd'hui — c'était à une heure du matin — dans cette enceinte, aient été tenus des propos aussi mensongers, diffamatoires, même si c'est par le blais non pas d'une Interpellation, monsieur Hamel, non pas de deux, mais par six fois, de façon répétitive, systématique, ce n'est pas acceptable !

Et, pour notre part, nous, les députés socialistes, reconnaissant à tous ceux qui ont pris leur part dans la lutte pour la Résistance, comme certains de ceux qui se sont exprimés tout à l'heure, reconnaissant leur part à eux, nous n'acceptons pas que l'on dénie la part qu'a prise François Mitterrand dans la lutte de la Résistance.

Nous ne l'acceptons pas, et nous acceptons la formulation qu'a donnée M. le président de l'Assemblée nationale, qui demande — c'est bien le moins — que ces propos soient retirés, que les excuses soient prononcées. Nous pensons, monsieur le président, que vous avez fait une proposition juste. Il faut qu'elle reçoive son application. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. de Benouville.

**M. Pierre de Benouville.** Nous devrions en finir. S'il y a eu méprise, alors, moi, je dis : « Pardon pour cette méprise ! », comme j'entends qu'on dise : « Pardon ! » pour la méprise concernant les camps de déportation.

Lorsque j'ai reçu la croix de la Libération des mains du général de Gaulle sur la place de la Concorde, j'étais entre Marcel Degliame, communiste, et le général Heurteaux, héros de la guerre de 14-18 et cagoulard.

Il ne s'agit pas, pour aimer son pays, d'appartenir à un parti ou à un autre. Monsieur Joxe, votre père est mon ami, comme l'était votre grand-père, Daniel Halévy. Faisons les uns vers les autres le seul mouvement qui convient. Arrêtons ! Puisque ces propos, selon leurs auteurs, ne visaient pas le Président de la République, qu'ils les retirent ! Et puisque les témoins, comme moi, viennent dire ce qu'a fait dans la guerre le Président de la République, qu'on les entende et qu'on en finisse ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La lutte pour l'indépendance, le combat dans la Résistance, les souffrances de la déportation, vous venez de le dire, monsieur de Benouville, les Français de tous horizons, de toutes opinions, de toutes confessions les ont partagés. Et je pense qu'à travers les différences politiques, et parfois les combats rudes, il faut respecter cette chose qui est un bien commun.

Mais je pense que, lorsqu'on a eu le malheur de tomber dans l'insinuation malfaisante, eh bien ! il faut avoir le sursaut, la noblesse du geste, et on se grandit en disant : « Je m'excuse, je retire les paroles, et c'est terminé. »

Eh bien ! j'aimerais qu'il y ait ce geste. Et ce n'est pas de la politique, cela ; c'est de la morale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Et c'est du fond du cœur que je m'adresse à vous, monsieur Toubon, monsieur d'Aubert, monsieur Madelin ! Ayez ce geste, et c'est terminé ! Vous vous grandirez.

**M. Robert-André Vivien.** Et M. Garcin ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** J'ai dit ce que je pensais de la communauté des Français dans la souffrance, dans la déportation et dans la Résistance. J'ai répondu pour toute l'Assemblée...

**M. Robert-André Vivien.** Et Garcin !

**M. le président.** ... y compris pour M. Garcin.

**M. Robert-André Vivien.** C'est Garcin qui est en cause. C'est lui qui a provoqué ! C'est scandaleux !

**M. Emmanuel Hamel.** Nous n'avons pas mis en cause le Président de la République ! Vous le savez bien !

**M. le président.** Messieurs, je crois qu'il est bon que je vous laisse quelques instants pour réfléchir. Je propose que nous suspendions la séance pendant un quart d'heure.

**M. Jacques Toubon.** On n'est pas à Prague, ici !

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue. (La séance, suspendue à vingt-deux heures quinze, est reprise à vingt-deux heures quarante-cinq.)

**M. le président.** La séance est reprise.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

**M. Jacques Toubon.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Toubon.

**M. Jacques Toubon.** Monsieur le président, je m'exprime au nom de M. François d'Aubert et de M. Alain Madelin et en mon nom personnel ainsi qu'au nom des groupes de l'opposition.

Je tiens à vous préciser que, pour ce qui nous concerne, ayant précisé exactement le sens de nos propos, nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit il y a quelques instants.

**M. le président.** Je ne peux pas considérer, monsieur Toubon, que ni vous, ni M. Alain Madelin, ni M. François d'Aubert ayez retiré vos paroles. Vous pouvez le faire. Je ne voudrais pas vous lancer un deuxième appel. Je vous attends.

Si vous ne le faites pas, je serai obligé, vous le savez bien, de consulter l'Assemblée sur une sanction éventuelle, en application du règlement, ce que, je vous le répète, je ne souhaite pas.

**M. Emmanuel Hamel.** Ce serait grave pour la démocratie, monsieur le président ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Georges Hage.** Silence Hamel !

**M. Robert-André Vivien.** Et M. Garcin, et M. Forni et M. Ducoloné ?

**M. le président.** Monsieur Vivien, vous voulez sans doute me demander la parole pour un rappel au règlement.

**M. Robert-André Vivien.** Exactement, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Robert-André Vivien.

**M. Robert-André Vivien.** M. Touhon a exprimé le point de vue de trois députés de l'opposition. Quant à nous, nous avons entendu et nous avons lu les propos de M. Garcin, de M. Ducoloné et de M. Forni. Il semble qu'il n'y ait pas deux catégories de députés. Dans ces conditions, il est normal que vous ayez formulé les observations que vous venez de formuler, en vertu des pouvoirs dont vous êtes investi, mais pas seulement à l'adresse des députés de l'opposition !

**M. le président.** J'ai demandé à MM. Touhon, Madelin et d'Aubert de se rétracter, après qu'ils eurent fait des insinuations, que je persiste à juger injurieuses, à l'encontre du Président de la République. Je l'ai fait en vertu des articles 73 et 75 du règlement de l'Assemblée nationale.

**M. Emmanuel Hamel.** L'interprétation est tendancieuse, monsieur le président. C'est évident après les explications qu'ils ont données !

**M. le président.** L'article 73 dispose, dans ses alinéas 1 et 5 :  
« La censure avec exclusion temporaire du Palais de l'Assemblée est prononcée contre tout député :

« 4° qui s'est rendu coupable d'injures, provocations ou menaces envers le Président de la République, le Premier ministre, les membres du Gouvernement et les assemblées prévues par la Constitution. »

**M. Emmanuel Hamel.** Il n'y a eu ni injures, ni provocations, ni menaces !

**M. le président.** L'article dispose ensuite, dans son alinéa 6 :  
« La censure avec exclusion temporaire entraîne l'interdiction de prendre part aux travaux de l'Assemblée et de reparaitre dans le Palais de l'Assemblée jusqu'à l'expiration du quinzième jour de séance qui suit celui où la mesure a été prononcée. »

**M. Emmanuel Hamel.** Vous bâillonnez l'opposition ! C'est ainsi que ce sera interprété !

**M. le président.** Monsieur Hamel, je vous prie de bien vouloir rester calme !

**M. Emmanuel Hamel.** Je suis très calme, monsieur le président !

**M. le président.** Voici maintenant l'article 75.

« La censure simple et la censure avec exclusion temporaire sont prononcées par l'Assemblée, par assis et levé et sans débat, sur la proposition du président.

« Le député contre qui l'une ou l'autre de ces peines disciplinaires est demandée a toujours le droit d'être entendu ou de faire entendre en son nom un de ses collègues. »

Si je suis obligé de saisir dans quelques instants l'Assemblée, je demanderai que la censure soit prononcée sans exclusion temporaire.

**M. François d'Aubert.** Mais allez-y !

**M. le président.** La parole est à M. de Benouville.

**M. Pierre de Benouville.** Monsieur le président, mes jeunes collègues, s'exprimant par la voix de M. Touhon, on dit avec netteté, en engageant leur parole, qu'ils n'avaient pas eu l'intention de mettre en cause le rôle du Président de la République pendant la guerre.

**M. Alain Madelin.** Au lendemain de la guerre.

**M. Pierre de Benouville.** Ils ont dit, en effet, « au lendemain de la guerre ».

Par là même, ils retirent toute insinuation.

**M. Raoul Bayou.** Qu'ils le disent !

**M. Pierre de Benouville.** Si, d'aventure, ils ne l'avaient pas retirée, je crois que le témoin que je suis a tenu, d'une façon suffisamment claire, des propos qu'ils acceptent.

Il me semble qu'on ne peut pas dissocier les propos qu'ils ont tenus et ceux que j'ai tenus en tant que témoin de cette affaire. Nous sommes en train de nous enliser dans quelque chose de désagréable.

Je pense aussi à ce qu'ont dit nos anciens camarades de Résistance, comme mon camarade Ducoloné : il déclarait tout à l'heure qu'en effet il avait vécu dans cette déportation avec tous les autres qui n'aiment pas moins la France que lui ou qui ne l'aiment pas moins que nous : c'est aussi le commencement de quelque chose.

Si notre collègue Garcin était là ce soir, je ne doute pas un instant qu'il retirerait ce que ses paroles ont eu d'inacceptable ! Alors, monsieur le président, soyez l'arbitre, et donnez-nous, témoignage rendu, la possibilité de nous en tirer convenablement.

**M. Emmanuel Aubert.** Comment ! Mais non !

**M. Pierre de Benouville.** Je veux dire, monsieur le président, donnez-nous la possibilité de nous en tirer tous convenablement : je parle de l'Assemblée, pas de l'opposition, que je n'ai aucune qualité pour représenter dans cette discussion qui n'a rien à voir avec la politique.

Moi, dans mon pays, je n'ai pas d'ennemis, mais des adversaires !

**M. le président.** Monsieur de Benouville, tout à l'heure, l'Assemblée et moi-même nous vous avons écouté avec beaucoup d'attention et une intense émotion.

Je souhaite que votre exemple soit suivi par nos jeunes collègues, et les choses seront immédiatement terminées. Mais que voulez-vous... La responsabilité morale est individuelle.

**M. Emmanuel Hamel.** Il n'y a pas eu de faute morale, monsieur le président !

**M. le président.** J'attends donc un geste d'eux. Je l'attends, et je ne précipite pas du tout la conclusion. Qu'ils fassent ce geste, et c'est terminé.

Mais personne ne peut le faire à leur place !

**M. Robert-André Vivien.** Et M. Garcin, monsieur le président ?

**M. Emmanuel Hamel.** Il n'y a pas eu de faute morale de nos trois collègues ! Il y a une interprétation qui n'était pas dans leurs intentions.

**M. le président.** La parole est à M. Jospin.

**M. Lionel Jospin.** Monsieur le président, je crois que nous ne pouvons pas, dans cette discussion, mettre sur le même plan ce qui a été dit par trois députés de l'opposition, M. François d'Aubert, M. Alain Madelin et M. Touhon, et par trois députés, dont j'ai entendu prononcer les noms à propos d'un débat dans lequel je n'étais pas : M. Ducoloné, M. Garcin et M. Forni.

En effet, ainsi que l'a rappelé Pierre Joxe tout à l'heure, il était loisible à M. Touhon de répondre à M. Garcin, à M. François d'Aubert de répondre à M. Forni ou à M. Alain Madelin de répondre à M. Ducoloné. Mais il n'était pas possible à François Mitterrand, Président de la République, de répondre à aucun de ceux qui, dans cette assemblée, l'ont mis en cause !

**Plusieurs députés socialistes.** Très juste !

**M. Lionel Jospin.** La Constitution, elle-même, lui fait obstacle pour le faire : elle précise qu'il ne peut être ici parmi nous, ni même dans cet édifice.

C'est cela qui établit la nature différente des interventions sur lesquelles, mutuellement, nous nous faisons ici reproche.

C'est pourquoi, il n'est pas possible de sortir noblement, correctement et en respectant les institutions de ce pays et la personne de celui qui les incarne, en tant que chef de l'Etat, en disant : si les députés du côté de la majorité retirent leurs propos, je retire les propos du côté de l'opposition. Il ne s'agit pas de la même chose.

**Mme Gisèle Halimi.** Tout à fait !

**M. Lionel Jospin.** C'est pourquoi, monsieur le président, il me semble qu'avant que vous ne nous demandiez, de prendre sur ce point une décision, la seule façon de sortir correctement de cette affaire, consiste simplement pour M. Touhon, M. Alain Madelin et M. François d'Aubert à confirmer ce qu'a dit M. de Benouville, à savoir qu'ils n'ont pas voulu mettre en cause, par leurs trois interventions, le passé de Résistant du Président de la République.

**M. Emmanuel Hamel.** Ils l'ont déjà dit à plusieurs reprises, c'est évident.

**M. Lionel Jospin.** Qu'ils disent simplement cela — dont M. de Benouville a dit qu'ils le pensent, mais que, eux, ils n'ont pas confirmé — et je pense que l'on pourra oublier les termes d'excuses. (Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes.)

**M. Emmanuel Hamel.** Ils l'ont dit !

**M. Lionel Jospin.** Telle est la proposition que je fais à ces trois députés, à ces trois collègues.

S'il ne pouvait pas en être ainsi nous resterions dans les arguties, et vous auriez à nous soumettre une proposition, monsieur le président. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

**M. Robert-André Vivien.** M. Ducoloné la veut peut-être ! Ou M. Garcin ? (Exclamations sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** Je vous en prie, monsieur Vivien.

Aux termes de l'article 73, quatrième alinéa, et de l'article 75, je vais demander à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer. Chaque vote devra être individualisé.

Je propose donc à l'Assemblée de voter la censure simple. D'abord contre M. Toubon.

**M. Emmanuel Hamel.** Il n'est plus possible de prendre la parole, monsieur le président ?

**M. le président.** Il est parfaitement possible que le député concerné, ou l'un de ses collègues, prenne la parole.

Si vous la demandez pour M. Toubon, car les votes sont individuels, je le répète, je vous donnerai la parole.

**M. Jacques Toubon.** Je demande la parole, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Toubon.

**M. Jacques Toubon.** Monsieur le président, vous avez pris votre responsabilité. Pour ma part, j'ai pris les miennes, depuis que je suis dans cette assemblée, jour après jour, séance après séance et hier encore. J'ai fait de même aujourd'hui.

J'ai entendu ce qui a été dit, mais je souhaiterais que ce que j'ai dit tout à l'heure ait été également entendu.

C'est pour cela, monsieur le président, que je considère que prononcer le mot censure et faire la chose, alors que nous sommes en train de débattre de la liberté de la presse, c'est vraiment ce que notre démocratie pouvait attendre de pire ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Monsieur Toubon, vous savez parfaitement sur quel sujet nous sommes malheureusement obligés d'engager le vote.

Il ne faut pas mélanger les questions. Nous ne parlons pas de la presse en ce moment, nous parlons de vous.

**M. Emmanuel Aubert.** De représentants du peuple !

**M. le président.** Je consulte maintenant l'Assemblée.

Ceux de nos collègues qui se prononcent en faveur de la censure simple contre M. Toubon voudront bien se lever.

(*La première partie de l'épreuve a lieu.*)

**M. Robert-André Vivien.** C'est ignoble ! Et vous n'avez pas honte de vous lever !

**M. Emmanuel Hamel.** Pauvre liberté ! Et ce sont des socialistes qui font cela ! Et pauvre François Mitterrand ! Quel camouflet !

**M. le président.** Je vous en prie, monsieur Hamel !

Je demande à ceux qui sont contre la censure de bien vouloir se lever.

(*La seconde partie de l'épreuve a lieu.*)

**M. le président.** L'Assemblée a prononcé la censure simple.

Je propose à l'Assemblée de voter la censure simple contre M. Alain Madelin.

La parole est à M. Alain Madelin.

**M. Alain Madelin.** Nous assistons ici à une étonnante opération de diversion, détournant nos propos d'hier soir, sur lesquels je me suis expliqué. Lorsqu'on lira le *Journal officiel*, c'est-à-dire le compte rendu intégral de nos propos, on retrouvera bien la phrase que j'ai signalée tout à l'heure. C'est : « et que faisait M. Mitterrand, au lendemain de la guerre ? »

**M. Emmanuel Hamel.** C'est un procès stalinien !

**M. Alain Madelin.** Dès lors, toutes ces imputations ne sont qu'une machination. Elles n'ont qu'un objet : essayer de nous censurer, de nous faire taire, de nous exclure de ce débat.

Monsieur le président, simplement pour l'histoire, de façon que l'on ne nous donne pas sur ces bancs de leçon de morale, je voudrais rappeler à notre assemblée — je vous invite à consulter les archives — la séance du 12 novembre 1980 au cours de laquelle un de nos censeurs, aujourd'hui au banc du Gouvernement, s'en prenait à M. Giscard d'Estaing, alors Président de la République, par des propos diffamatoires d'une rare violence...

**M. Robert-André Vivien.** C'est M. Filliou !

**M. Alain Madelin.** ... l'accusant de crime, accusant de forfaiture.

**M. Robert-André Vivien.** Oui !

**M. Alain Madelin.** Personne, à l'époque, n'avait demandé la censure !

C'est peut-être la différence de l'après 10 mai 1981 ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Je consulte maintenant l'Assemblée.

Ceux de nos collègues qui se prononcent en faveur de la censure simple contre M. Madelin voudront bien se lever.

(*La première partie de l'épreuve a lieu.*)

**M. Robert-André Vivien.** Voilà le Soviet suprême !

**M. le président.** Je demande à ceux qui sont contre la censure de bien vouloir se lever.

(*La seconde partie de l'épreuve a lieu.*)

**M. le président.** L'Assemblée a prononcé la censure simple.

**M. Jacques Toubon.** En tout cas, Yves Montand a bien raison !

**M. Emmanuel Hamel.** Les procès staliniens commencent ! Et les socialistes sont complices ! Vous étouffez, messieurs, la liberté !

**M. le président.** Je vous en prie, monsieur Hamel !

**M. Emmanuel Hamel.** Mais c'est vrai, monsieur le président ! Censurez-moi aussi s'il le faut !

Vous êtes des fossoyeurs de la liberté !

**M. le président.** Monsieur Hamel, veuillez vous asseoir !

**M. Emmanuel Hamel.** Vous nuisez au chef de l'Etat !

**M. le président.** Je propose à l'Assemblée de voter la censure simple contre M. François d'Aubert.

La parole est à M. François d'Aubert.

**M. Emmanuel Aubert.** Censurez-le !

Censurez-nous tous !

**M. Emmanuel Hamel.** Censurez-moi aussi ! Pauvre François Mitterrand, homme de liberté, trahi par ses amis !

**M. le président.** Monsieur Hamel, cela suffit !

**M. Emmanuel Hamel.** Non ça ne suffit pas !

Hommes de l'oppression totalitaire !

La France le saura !

**M. le président.** Seul M. d'Aubert a la parole !

**M. Emmanuel Hamel.** Les socialistes sont complices !

Ne riez pas, messieurs ! Vous le savez bien, au fond de vos cœurs ! C'est honteux ce à quoi vous procédez !

**M. le président.** Monsieur Hamel, je vous prie de vous asseoir !

**M. Robert-André Vivien.** Avec M. Hamel, c'est un médaillé de la Résistance qui s'exprime !

**M. Emmanuel Hamel.** Non, un ancien des bataillons de choc ! C'est honteux ! Vous me dégoûtez ! Le socialisme était une grande chance s'il était la liberté ! Il pouvait être la social-démocratie.

C'est l'oppression qui commence ! Vous êtes sous la coupe d'un parti communiste qui vous tient !

**M. le président.** Monsieur Hamel, je vous prie de vous taire.

**M. Emmanuel Hamel.** Petit à petit, malgré vous, vous glissez dans le monde de la dictature, de la liberté opprimée !

Vous savez bien que c'est vrai !

**M. le président.** Monsieur Hamel, s'il vous plaît.

**M. Emmanuel Hamel.** Regardez vos têtes ! (*Protestations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés socialistes. Ça suffit !

**M. le président.** Monsieur François d'Aubert, vous avez seul la parole.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, ce soir, nous n'avons pas l'impression d'être à l'Assemblée nationale, mais devant un tribunal politique, dont vous êtes le procureur.

**M. Jean-Marie Daillet.** Eh oui !

**M. François d'Aubert.** Je crois que c'est malheureux pour la France et pour la démocratie, malheureux pour la démocratie parlementaire.

Je pense que l'utilisation d'une procédure de ce genre, monsieur le président, n'est ni à votre honneur, ni à l'honneur de la majorité socialo-communiste.

**M. Alain Bonnet.** Et radicale !

**M. François d'Aubert.** Il a fallu que ce soit cette majorité-là qui utilise, pour la première fois, la censure sous la V<sup>e</sup> République !

**M. Jean-Marie Daillet, M. Robert-André Vivien et M. Emmanuel Aubert.** Très juste !

**M. Lionel Jospin.** C'est-à-dire qu'il n'y avait pas eu d'opposition de ce type !

**M. Emmanuel Aubert.** Mais si ! On vient de vous le dire !

**M. François d'Aubert.** Monsieur Jospin, je ne crois pas que ce soit l'heure d'interrompre les orateurs (*exclamations sur plusieurs bancs des socialistes*), ... enfin orateurs, tant qu'ils peuvent encore parler !

Ce soir, nous assistons à un procès. Il ne s'agit plus de l'application du règlement de l'Assemblée, mais d'un procès en bonne et due forme fait par la majorité à l'opposition, un procès politique destiné à bâillonner, à faire taire l'opposition...

**M. Emmanuel Aubert.** Bien sûr !

**M. Jacques Toubon.** C'est exact !

**M. François d'Aubert.** ... dans un débat sur les libertés.

**M. Jean-Marie Daillet.** Laignel !

**M. François d'Aubert.** Ce soir, ceux qui nous écoutent sauront que si nous avons été condamnés, censurés, bâillonnés par la majorité socialo-communiste (*protestations sur les bancs des socialistes et des communistes*)...

**M. Robert-André Vivien.** Eh oui !

**M. François d'Aubert.** ... c'est parce que nous défendons les libertés ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)  
Voilà la vérité !

**M. Jacques Toubon.** C'est pitoyable !

**M. François d'Aubert.** J'ajouterais pour le détail, en quelque sorte, que le procès que vous nous faites, vous nous le faites sans fondement.

C'est le fait des procédures de pays, je pèse mes mots, qui ne sont plus tout à fait démocratiques.

Comme l'a dit mon collègue Alain Madelin, ceux qui auront l'occasion de relire, dans le détail, le *Journal officiel* s'apercevront bien évidemment du bien-fondé de ce que nous disions et de l'interprétation que nous faisons des paroles que nous avons prononcées.

Dans ces conditions, tout cela n'est qu'une véritable machination contre l'opposition et contre ceux qui, dans l'opposition, se battent avec détermination pour la préservation des libertés.

Il est bien évident que votre attitude, messieurs, ne grandit pas la majorité socialo-communiste, la bien nommée, celle qui vient des pays un peu totalitaires. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Je consulte maintenant l'assemblée.

Ceux de nos collègues qui se prononcent en faveur de la censure simple contre M. François d'Aubert voudront bien se lever. (*La première partie de l'épreuve a lieu.*)

**M. Robert-André Vivien.** Le coq a chanté trois fois !

**M. le président.** Je demande à ceux qui sont contre la censure de bien vouloir se lever.

(*La seconde partie de l'épreuve a lieu.*)

**M. le président.** L'Assemblée a prononcé la censure simple.

**M. le président.** La parole est à M. Joxe, pour un rappel au règlement.

**M. Pierre Joxe.** Je souhaite, après les paroles excessives d'hier soir, revenir sur les paroles excessives de ce soir.

**M. Emmanuel Hamel.** Vous en rajoutez ?

**M. Jacques Toubon.** Cela ne leur suffit pas !

**M. Pierre Joxe.** Qui est bâillonné ?

Depuis des semaines tous nos collègues de l'opposition, du moins, tous ceux qui l'ont choisi, viennent à l'Assemblée, y siègent, demandant la parole, l'obtiennent, la prennent, occasionnellement font suspendre la séance, puis reprennent la parole !

**M. Jean-Marie Daillet.** Ils sont là pour ça !

**M. Pierre Joxe.** Si peu bâillonnés que dans les statistiques des temps de parole dans cette assemblée les records ont été dépassés depuis déjà plusieurs débats : mais dans le débat sur la presse, tous les plafonds ont été crevés.

En votant la censure, nous avons porté une condamnation morale, et nous avons approuvé M. le président d'avoir précisé qu'il s'agissait de la censure sans l'exclusion temporaire, prévue par le règlement que vos amis ont voté, messieurs...

**M. Jacques Toubon.** Que vous êtes bon, monsieur Joxe !

**M. Pierre Joxe.** Justement, et nous ne sommes pas des procureurs et le président a eu raison de rappeler que, dès ce soir, et dès demain, nos collègues de l'opposition, que nous venons de condamner moralement, sont si peu bâillonnés qu'ils ont toujours, comme précédemment, le loisir de demander la parole, et ils l'auront, de la prendre.

**M. Jacques Toubon.** Non seulement stalinien, mais honteux en plus !

**M. Pierre Joxe.** Oh, pas du tout ! Ni honteux, ni stalinien, mais pesant mes paroles.

Je pense que si les paroles excessives d'hier soir étaient vraiment tout à fait choquantes, celles de ce soir sont plutôt dérisoires. Il vaut mieux passer du scandaleux au dérisoire ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Jean-Marie Maillet.** Petit pion !

**M. le président.** La parole est à M. Emmanuel Aubert.

**M. Emmanuel Aubert.** Monsieur le président, après la décision extravagante, scandaleuse, qui a été prise par la majorité de l'Assemblée nationale sur votre proposition, je regrette que certains aient eu devoir encore prendre la parole à ce sujet — dans vos rangs, messieurs !

Pour éviter que d'autres ne continuent, je demande au nom du groupe R.P.R. et au nom du groupe de l'U.D.F. une suspension de séance, d'une part, pour réunir nos groupes, d'autre part, pour que vous puissiez réfléchir à ce que vous venez de faire. (*Très bien ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Monsieur Aubert, je vous dispense de commentaires de ce genre ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Robert-André Vivien.** Il est censuré, lui aussi ?

**M. le président.** Combien de temps vous faudrait-il, monsieur Aubert ?

**M. Emmanuel Aubert.** Je demande une heure !

**M. le président.** Je vous propose vingt minutes, monsieur Aubert.

**M. Emmanuel Aubert.** Non, monsieur le président, je parle au nom de l'opposition et ce qui vient de se passer est suffisamment grave pour que nous puissions avoir le temps d'y réfléchir. Je demande une heure de suspension de séance.

**M. le président.** Monsieur Aubert, je souhaite faire le maximum pour vous être agréable mais je ne pourrai pas aller au-delà d'une demi-heure. Je vous demande donc de prendre vos dispositions si vous devez réunir vos groupes. La séance reprendra dans une demi-heure.

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures dix, est reprise à vingt-trois heures cinquante.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

— 2 —

#### FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

##### Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire.

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 2 février 1984.

Monsieur le président,

Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion, du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélatrice du code du travail.

Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le vendredi 3 février 1984, quinze heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

La commission mixte paritaire se réunira le mardi 7 février 1984, à seize heures, au Sénat.

— 3 —

#### ENTREPRISES DE PRESSE

##### Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (n<sup>os</sup> 1832, 1885, 1963).

Cet après-midi, l'Assemblée a poursuivi la discussion des articles et s'est arrêtée à l'amendement n<sup>o</sup> 1238 avant l'article 10.

**Rappel au règlement.**

**M. Jean-Claude Gaudin.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Gaudin, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Je viens d'apprendre la sanction — je ne sais pas s'il faut employer ce terme — de censure qui vient de frapper trois députés de l'opposition.

Je vous avoue mon indignation et ma stupéfaction devant un pareil procédé sans précédent sous la V<sup>e</sup> République.

Ce sera à l'honneur d'une majorité socialo-communiste et d'un hureau à majorité socialo-communiste d'avoir sanctionné trois députés qui se sont largement exprimés et expliqués sur les propos qui ont pu être tenus. Une recherche dans les débats du Parlement permet de vérifier certes que, quelquefois, il y a eu des excès. Ce fut par exemple le cas lors de la séance du 12 novembre 1980, où un parlementaire, qui est assis ce soir au banc du Gouvernement, tenait des propos à l'égard du Président de la République de l'époque...

**M. Robert-André Vivien.** C'est exact !

**M. Jean-Claude Gaudin.** ...qui dépassaient largement ceux qui ont pu être prononcés puisque, à aucun moment, le passé de l'actuel Président de la République pendant la guerre n'a été mis en cause.

Ces événements sont d'une gravité exceptionnelle, monsieur le président et au nom de l'opposition républicaine, je proteste solennellement.

Vous n'allez tout de même pas nous rendre responsables d'une situation à laquelle nous n'avons rien à voir.

Si les Français, le 14 juillet, sifflent le Président de la République nous le déplorons.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Nous le regrettons. Nous ne l'approuvons pas. Mais vous n'allez pas nous en rendre coupables ! Si le Président de la République est conduit aujourd'hui à faire des visites impromptues et de préférence la nuit, cela n'est quand même pas à cause de nous !

J'élève donc une solennelle protestation et je demande une suspension de séance pour que nous puissions examiner la gravité de ces événements.

**Mme Paulette Nevoux.** Encore !

**M. le président.** Monsieur Gaudin, j'ai le regret de vous faire remarquer que les insinuations émises par trois de nos collègues de l'opposition étaient sans précédent et je vous demande de bien vouloir le méditer. (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie et du rassemblement pour la République.*)

**M. Alain Madelin.** C'est une honte de dire cela.

**M. le président.** Je vous accorde une suspension de séance, de dix minutes.

**Suspension et reprise de la séance.**

**M. le président.** La séance est suspendue. (*La séance, suspendue à vingt-trois heures cinquante-cinq, est reprise le vendredi 3 février 1984 à zéro heure quinze.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Mes chers collègues, étant donné l'heure avancée, vous conviendrez qu'il serait de bonne méthode de renvoyer la suite de nos travaux à demain matin.

**M. Jacques Toubon.** On n'en sortira jamais avec des journées comme celle-là !

**M. Robert-André Vivien.** Et on nous accuse de retarder !

— 4 —

**DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI**

**M. le président.** J'ai reçu de M. Henri de Gastines une proposition de loi tendant à compléter le code pénal afin d'interdire la présentation de personnes handicapées à des spectateurs.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1970, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Bas une proposition de loi tendant à habiliter les associations constituées pour la défense des intérêts du quart monde à exercer l'action civile.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1971, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Bas une proposition de loi relative au régime de production, d'utilisation et de taxation de certains carburants biochimiques.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1972, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Bas une proposition de loi tendant à modifier les dispositions relatives aux clauses résolutoires.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1973, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Bas une proposition de loi visant à abroger les articles L. 749 à L. 762 du code de procédure pénale concernant la contrainte par corps.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1974, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Claude Labbé et plusieurs de ses collègues une proposition de loi d'orientation relative à l'organisation de la police nationale.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1975, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Parfait Jans et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à mettre un terme à l'injuste et à la dilapidation des fonds publics résultant de l'emprunt 7 p. 100 1973.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1976, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. André Audinot une proposition de loi tendant à la protection des sources d'information des journalistes et des directeurs de publication.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1977, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 5 —

**DEPOT DE RAPPORTS**

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jacques Roger-Machart un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1966 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Roger-Machart un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture, relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises (n° 1965).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1968 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Coffineau un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi, modifié par le Sénat, en troisième et nouvelle lecture, complétant les dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public (n° 1987).

Le rapport a été imprimé sous le numéro 1969 et distribué.



— 6 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI  
MODIFIES PAR LE SENAT

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par le Sénat en troisième et nouvelle lecture, complétant les dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.

Le projet de loi a été imprimé sous le n° 1967, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par le Sénat, portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélatrice du code du travail.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1978, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

— 7 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Discussion, en troisième et nouvelle lecture, du projet de loi, n° 1965, relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises (rapport n° 1968 de M. Jacques Roger-Machart au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Suite de la discussion du projet de loi, n° 1832, visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (rapport n° 1885 et rapport supplémentaire n° 1963 de M. Jean-Jack Queyranne, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A quinze heures, deuxième séance publique :  
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :  
Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 3 février 1984, à zéro heure vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.

## Nomination de rapporteurs.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LEGISLATION  
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

**M. Pascal Clément** a été nommé rapporteur de la proposition de loi organique de M. Gilbert Gantier relative aux parlementaires en mission (n° 1774).

**M. Jean-Marie Caro** a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jacques Dominati visant à la réglementation des établissements de spectacles à caractère pornographique (n° 1787).

**M. Jean Foyer** a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle de M. Jean Foyer tendant à modifier et à compléter les dispositions de l'article 11 de la Constitution (n° 1835).

**M. Maurice Sergheraert** a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Xavier Hunault permettant aux délégués des conseils municipaux de voter par procuration lors des élections sénatoriales (n° 1860).

**M. Claude Wolff** a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Claude Wolff tendant à l'institution des suppléants pour les élections au conseil général (n° 1864).

**M. François Massot** a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Pierre Bas tendant à la création d'une commission d'enquête sur les instructions données par certains syndicats de la direction générale des impôts à leurs membres en matière de contrôle fiscal (n° 1874).

**M. Michel Sapin** a été nommé rapporteur de la proposition de loi organique, adoptée par le Sénat, relative à la représentation des activités économiques, sociales et culturelles des Français établis hors de France au Conseil économique et social (n° 1901).

**M. Emmanuel Aubert** a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Claude Labbé et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer toute possibilité de réduction de peine pour les auteurs de meurtre ou d'assassinat d'agents de la force publique et pour les grands criminels récidivistes (n° 1932).

**M. Jean Foyer** a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Henri de Gastines tendant à modifier les articles 110 et 183 du code de commerce afin de limiter à 45 jours les échéances des effets de commerce (n° 1933).

**M. Jacques Rogar-Marchart** a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Guy Malandain et plusieurs de ses collègues modifiant la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance (n° 1936).

**M. François Massot** a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les conditions dans lesquelles l'opération dite « avions renifleurs » a pu être menée par la société nationale E.R.A.P. (n° 1946).

**M. François Massot** a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Georges Mesmin tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner la gestion de la « mission laïque française » (n° 1961).

**M. François Massot** a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Pierre Joxe et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions dans lesquelles des fonds ont pu être affectés depuis 1976 à une « invention scientifique susceptible de bouleverser la recherche pétrolière » (n° 1964).

## COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

**M. Claude Michel** a été nommé rapporteur du projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage (n° 1962).

## Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 7 février 1984, à dix-neuf heures, dans les salons de la Présidence.

## Mises au point au sujet des votes.

A la suite du scrutin n° 594, sur l'amendement n° 187 de M. Péricard, à l'article premier du projet de loi limitant la concentration et assurant la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (exclure du champ d'application de la loi les publications d'information sportive, religieuse, philosophique et confessionnelle) (*Journal officiel*, débats A.N., du 27 janvier 1984, p. 171), M. Juventin, porté comme « ayant voté pour », a fait savoir qu'il avait voulu « voter contre ».

A la suite du scrutin n° 595, sur l'amendement n° 836 de M. François d'Aubert, à l'article premier du projet de loi limitant la concentration et assurant la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (exclure du champ d'application de la loi les publications consacrant plus de la moitié de leur surface rédactionnelle à des informations financières et économiques) (*Journal officiel*, débats A.N., du 27 janvier 1984, p. 172), M. Juventin, porté comme « ayant voté pour », a fait savoir qu'il avait voulu « voter contre ».

A la suite du scrutin n° 596, sur l'amendement n° 840 de M. Alain Madelin, à l'article premier du projet de loi limitant la concentration et assurant la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (exclure du champ d'application de la loi les publications des organisations syndicales) (*Journal officiel*, débats A.N., du 27 janvier 1984, p. 173), M. Juventin, porté comme « ayant voté pour », a fait savoir qu'il avait voulu « voter contre ».

**Le présent numéro comporte le compte rendu intégral  
des trois séances du jeudi 2 février 1984.**

1<sup>re</sup> séance : page 445 ; 2<sup>e</sup> séance : page 451 ; 3<sup>e</sup> séance : page 475.

### ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75227 PARIS CEDEX 13.
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
<b>Assemblée nationale :</b>				
Débats :				
03	Compte rendu.....	95	425	Téléphone ..... } Renseignements : 575-62-31
33	Questions .....	95	425	
Documents :				
07	Série ordinaire .....	532	1 070	TELEX ..... 201176 F D I R J O - PARIS
27	Série budgétaire .....	162	238	
<b>Sénat :</b>				
05	Compte rendu .....	87,50	270	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
35	Questions .....	87,50	270	
09	Documents .....	532	1 031	
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : **2,15 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)